

SFR

Randoraid SFR



Dimanche 24 mars 2013

**COURSE À PIED
VTT
KAYAK**

Equipes de 4
participants

Inscrivez-vous !

Bulletins d'inscription à télécharger sur sfr.re

Informations : 02 62 29 06 03



EDENA
LEAU PURE DU CIRQUE DE MAFAYE



RANDORAIID SFR

24 mars 2013



GRAND PUBLIC : 20 €/pers et ETUDIANTS : 15 €/pers. Limité à 100 équipes

Nom de l'équipe :

Catégorie GRAND PUBLIC

Homme
 Femme
 Mixte (au moins une femme toujours en course)
 Entreprise (au moins 2 employés de la même entreprise)

Catégorie ÉTUDIANT

Homme
 Femme
 Mixte (au moins une femme toujours en course)

Chef d'équipe

Nom : Prénom :
Tél : Email :
Adresse :
Code postal : Ville :
Date de naissance : Homme Femme Taille Tee-shirt : S M L XL XXL

Équipier n°2 :

Nom : Prénom :
Tél : Email :
Adresse :
Code postal : Ville :
Date de naissance : Homme Femme Taille Tee-shirt : S M L XL XXL

Équipier n°3 :

Nom : Prénom :
Tél : Email :
Adresse :
Code postal : Ville :
Date de naissance : Homme Femme Taille Tee-shirt : S M L XL XXL

Équipier n°4 :

Nom : Prénom :
Tél : Email :
Adresse :
Code postal : Ville :
Date de naissance : Homme Femme Taille Tee-shirt : S M L XL XXL

AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA ACCEPTE

Bulletin d'inscription à renvoyer à ILOP SPORT accompagné du règlement de l'inscription à l'ordre de ILOP SPORT et des pièces suivantes :
Pour les NON LICENCIÉS : 1 certificat médical **MULTISPORTS** impérativement + formulaire «PASS COMPETITION FF TRI» (ci-joint)
Pour les ETUDIANTS : 1 copie de la licence FFSU à jour
Pour les LICENCES TRIATHLON : 1 copie de la licence TRIATHLON à jour
Date limite d'inscription : 19 mars 2013 (dossiers complets uniquement et dans la limite de 100 équipes)
Ilop Sport - 11 ter, chemin des écoliers - Rés. Le Pulchérima - Appt 6 - 97490 Sainte-Clotilde Tél : 0262 29 06 03

1 formulaire à remplir par participant sauf pour les licenciés TRIATHLON 2013

1 INFORMATIONS PERSONNELLES

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL ET VILLE :

DATE DE NAISSANCE : EMAIL :

TELEPHONE :

2 TYPE D'EPREUVE

<input checked="" type="checkbox"/> AUTRES EPREUVES (dans le cadre d'épreuve relais ou de bike & run ou en contre la montre par équipe (hors Triathlon et Duathlon Distance S, Distance M, Distances L à XXL) : 1 pass par athlète non licencié)	2 €*
---	-------------

*** Prisen charge par l'organisateur**

3 ASSURANCE ET NEWSLETTER

ASSURANCE

Le soussigné est informé :

- Qu'il bénéficie, dans le cadre de la présente manifestation, des garanties prévues au contrat d'assurance de responsabilité civile souscrit par la F.F.TRI. auprès d'ALLIANZ,
- Que le Pass Journée ne comprend aucune garantie d'assurance de personne,
- Qu'il peut être de son intérêt de souscrire, auprès de l'assureur de son choix, un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive - la pratique sportive de son enfant - peut l'exposer.
- Que son vélo - le vélo de son enfant - ne bénéficie d'aucune couverture assurance. Les dégâts matériels qu'il - que son enfant - pourrait causer à son vélo ou aux vélos de tiers ne sont pas couverts par l'assurance responsabilité civile fédérale.
- Que les dégâts que des tiers pourraient occasionner à son vélo - au vélo de son enfant - ne sont pas couverts par l'assurance responsabilité civile fédérale.

NEWSLETTER

J'accepte de recevoir par courriel ou courrier postal des informations de la F.F.TRI. et/ou des offres commerciales préférentielles de la part des partenaires de la F.F.TRI.

OUI NON

SIGNATURE DU PARTICIPANT :

(du père ou de la mère ou du représentant légal pour les mineurs)

Règlement du RANDORAID SFR Réunion

ARTICLE I - ORGANISATION

- 1 - ILOP Sport est l'organisateur du RANDORAID SFR. La Ligue de Triathlon est l'autorité sportive compétente pour la validation du dossier.
- 2 - Les inscriptions et l'information des coureurs sont gérées par ILOP Sport.
- 3 - L'épreuve se déroule sur 1 journée.

ARTICLE II – CONDITIONS GÉNÉRALES

Les concurrents s'engagent à se soumettre au règlement par le seul fait de leur inscription. Ils acceptent l'exploitation par l'organisateur (ILOP Sport) et SFR des images et des photos faites sur l'opération. Ils affirment être pleinement conscients des risques inhérents à la pratique de disciplines sportives en milieu naturel (et pour les parties VTT sur des routes ouvertes à la circulation), telles qu'elles sont proposées dans le cadre de l'épreuve proposée.

ARTICLE III – PROGRAMME GÉNÉRAL DES ÉPREUVES

- Le 24 mars 2013
- 7 heures : Pointage des équipes au Maïdo
- 9 heures : Départ de la course

ARTICLE IV – LES EQUIPES

- 1 - Les équipes sont composées de 4 personnes : 3 personnes en course simultanément et 1 assistant / remplaçant.
 - Pour le classement mixte, une femme au minimum devra être en toujours en course sur les 3 sections
 - Pour le classement entreprise : au moins 2 salariés de la même entreprise sur présentation d'un justificatif
 - Pour le classement étudiant les 4 membres de l'équipe doivent être obligatoirement licenciés à la FF Sport U ou affilié à l'Université

Pour les étudiants, une équipe est constituée par des étudiants d'une même composantes Universitaires ou Associations Sportives.

Il ne peut y avoir que 3 personnes en course à la fois. L'assistant / remplaçant peut intervenir à chaque changement de section (sur l'aire d'assistance) pour remplacer 1 des membres de l'équipe. Le membre de l'équipe remplacé devient assistant à son tour, et peut réintégrer l'équipe dès le changement de section suivant pour remplacer un coéquipier ou une coéquipière. Chaque équipe gère elle-même sa préparation, sa promotion et son déplacement. Chaque équipe nomme un capitaine responsable de l'équipe.

2 – Les concurrents doivent fournir à l'organisation une photocopie de leur carte FF sport U de l'année en cours ou un certificat médical d'aptitude à la pratique des activités du Rando Raid SFR datant de moins d'un an. Pour les mineurs une décharge de responsabilité avec autorisation de soins signée par les parents ou le responsable légal doit être fournie à l'organisation. L'âge minimum pour participer aux Rando Raid SFR est de 16 ans. Chaque équipe doit comprendre au minimum deux personnes majeures dont une toujours en course.

3 - Assurances : Les concurrents doivent être en possession d'une couverture responsabilité civile (comprise dans la licence FF Sport U). Il est aussi conseillé d'être en possession d'une assurance individuelle accident, garantissant les risques inhérents à leur participation à l'épreuve ouverte à La Réunion. Il en est de même pour les équipes dites « Grand Public »

4 - Les participants doivent être en mesure de justifier de leur identité à n'importe quel moment de la course,

l'organisation se réservant le droit d'effectuer des contrôles d'identité sur le parcours.

ARTICLE V – L'ASSISTANCE

- 1/ Chaque équipe doit disposer d'un assistant / remplaçant en charge du matériel et du ravitaillement de l'équipe. Chaque équipe est entièrement responsable de son matériel déposé sur l'aire d'assistance ainsi que de son ravitaillement en eau et en vivres de course.
- 2/ Toute assistance portée à une équipe en dehors de l'aire d'assistance, entraînera la disqualification de cette équipe.

ARTICLE VI – PRINCIPES ET DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE

1 - PRINCIPES

Le parcours de l'épreuve à la Réunion sera compris entre 45 et 60 kms toutes disciplines confondues.

Les départs sont donnés en ligne.

Les équipes enchaînent sans interruption des sections en parcours pédestre, VTT et navigation (canoë, autre embarcation).

Des contrôles de passage obligatoires sont mis en place tout au long du parcours.

À chaque changement de section, les équipes peuvent intervenir les rôles entre l'un des équipiers en course et l'équipier assistant sur l'aire d'assistance autorisée.

2 - TEMPS DE COURSE

Il sera calculé entre la ligne de départ et la ligne d'arrivée.

3 - LE DÉPART

Le départ sera refusé aux équipes qui ne portent pas le dossard et le tee-shirt fourni par l'organisation. Le dossard doit être visible : il est interdit de le recouvrir sous peine de pénalité.

4 - LES CONTRÔLES DE PASSAGE (CP)

Des contrôles de passage sont mis en place sur le parcours.

Chaque Contrôle de Passage manqué sur une section entraîne l'annulation de la section entière pour l'équipe. Les équipes doivent se présenter au complet et groupé à chaque CP. Aucune réclamation ne sera admise en cas d'oubli de pointage sauf si l'organisation est en mesure de confirmer le passage de l'équipe après analyse des feuilles des contrôleurs.

5 - LES DISCIPLINES SPORTIVES

- a) PARCOURS COURSE
- b) PARCOURS VTT
- c) PARCOURS NAVIGATION

ARTICLE VII – CHRONOMETRAGE ET CLASSEMENTS

1 - LE CHRONOMÉTRAGE

Les temps sont chronométrés en heures, minutes et secondes.

Le temps de l'équipe est le temps du concurrent le plus lent de cette équipe, majoré des pénalisations éventuelles.

2 - LE CLASSEMENT

Classement Universitaire Homme / Classement Universitaire Mixte
Classement Universitaire Femme / Classement Grand Public Homme / Classement Grand Public Femme / Classement Grand Public Mixte / Classement Grand Public Entreprise

3 - LA REMISE DES PRIX

Les 3 premières équipes de chaque catégorie seront récompensées

4 - LES RÉCLAMATIONS

Seules les réclamations écrites et signées par le chef d'équipe, remises au PC Course sont prises en compte. Le

temps maximum de réclamation est de 30 minutes après l'affichage des résultats.
Le Jury de Course statuera sur les réclamations.
La composition du Jury :
Le Directeur de Course (Philippe RIEUTORD)
Le représentant officiel d'Ilop Réunion (Stéphane ANDRE)

ARTICLE VIII – L'EQUIPEMENT

1 - TENUE DE COURSE

Les concurrents d'une même équipe doivent porter obligatoirement le dossard de la course toujours bien visible.

2 - MATÉRIEL OBLIGATOIRE

Sur chaque road book figure le matériel obligatoire à emmener pour la section. À tout moment, cet équipement obligatoire peut être vérifié. Une équipe se verra refuser le départ si cet équipement n'est pas complet :

a) Par équipier en course : 1 VTT et un casque VTT pour les sections VTT.

Pour la navigation : 1 gilet de sauvetage aux normes CE correctement attaché (fournis par l'organisateur).

Attention : l'organisation ne réparera pas vos VTT.

Voici le matériel minimum de réparation que nous vous

conseillons de prévoir : 1 pompe - 1 nécessaire de réparation de crevaison - 1 dérive chaîne - 2 maillons rapides - 1 clef à molette - 1 jeu de câbles

3 - MATÉRIEL FOURNI PAR L'ORGANISATION

- Le matériel nécessaire pour la navigation : embarcation, gilet, casque et pagaie.
- Les road book
- Les dossards
- Les tee shirts de course

ARTICLE IX - FORFAIT

Les déclarations de forfait doivent être exprimées au COL. Tout forfait exprimé 15 jours avant la course entraînera le remboursement des droits versés.

Pour tout forfait exprimé moins de 15 jours avant la course, les droits d'engagement resteront acquis à l'organisation.

ARTICLE X – PENALITES ET ABANDONS

1 - PÉNALITÉS :

- Dossard non - visible : 15 minutes.
- Pointage non groupé : 15 minutes.
- Perte de dossard : 1 heure.
- Casque VTT manquant : disqualification
- Gilet de sauvetage manquant : disqualification
- Perte du carton de pointage : 1 h
- Abandon de détritrus : mise hors course
- Non-respect des consignes de sécurité : mise hors course
- Assistance portée en l'équipe en dehors de l'aire d'assistance autorisée : mise hors course
- Infraction sur l'identité : mise hors course

2 - ABANDONS

Tout abandon d'un coéquipier, volontaire ou survenant à la suite d'une blessure, disqualifie l'équipe.

Tout concurrent abandonnant ne devra pas rester seul : l'équipe doit rester avec lui jusqu'à l'arrivée des secours.

Le non-respect de cette clause, qui impliquerait la non-assistance à personne en danger et/ou entraînerait des recherches inutiles, est sanctionné par le refus irrévocable d'engagement de l'équipe sur une autre édition de la course.

Une équipe réduite à deux personnes peut continuer, mais sera hors classement.

Tout abandon doit être signalé au plus vite à l'organisation.

ARTICLE XI – DROITS D'ENGAGEMENT - INSCRIPTION

Les droits d'engagement sont de :

1) **15€** par personne pour les équipes licenciés FF Sport U ;

20 € par personne pour les autres équipes

2) Ils comprennent :

- L'inscription à l'épreuve

- Une partie du matériel (cf. Article VIII.3 - Matériel fourni par l'organisation).

- La sécurité et l'encadrement pendant l'épreuve.

3) Chaque organisateur a la possibilité d'engager des équipes étudiantes étrangères licenciées dans leur pays.

Fait à Saint Denis, le 3 décembre 2012

Stéphane ANDRE

Directeur d'ILOP REUNION

Lu et approuvé,
Signature du chef d'équipe

VILLAGE DU PETIT AVENTURIER

Plage de l'Hermitage,
sur le site d'arrivée,
derrière l'hôtel
"Le Récif" : activités de
pleine nature gratuites
pour les enfants.